



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2019-11

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-12-011 - ARRETE n° DS- 2019/60 PORTANT DELEGATION DE

SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-12-011

ARRETE n° DS- 2019/60

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

**ARRETE n° DS- 2019/60
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018.

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Nadine WEISSLEIB, Directrice de la Veille et de la Sécurité Sanitaires, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies d'officines et aux laboratoires de biologie médicale

- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine WEISSLEIB, la délégation qui lui est conférée est donnée, à :

- Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice adjointe.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine WEISSLEIB et de Madame Cécile SOMARRIBA, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur Abdelmajid TALLA, responsable du département qualité / sécurité, pharmacie médicament biologie (QSPharMBio)
- Madame Valérie GODINOT, adjointe au responsable du département QSPharMBio
- Monsieur le Docteur Michel GENTILE, conseiller sanitaire de zone
- Monsieur Michel HUGUET, pilote de la Mission Préfiguration « Réclamations –EIG – EI »
- Madame le Docteur Marie-José MOQUET, co-pilote de la Mission Préfiguration « Réclamations – EIG – EI »
- Madame Emilie DAIMANT, responsable du département Point Focal Régional
- Madame Anne SIMONDON, responsable du département veille, alertes et gestion sanitaires.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable département veille, alertes et gestion sanitaires, délégation de signature est donnée aux agents suivants :

- Madame Valérie QUERMELIN, département veille, alertes et gestion sanitaires
- Madame Vanessa MESLE, département veille, alertes et gestion sanitaires
- Madame Marion DREYER, département veille, alertes et gestion sanitaires
- Monsieur Christian MERLE, département veille, alertes et gestion sanitaires
- Monsieur Karim TARARBIT, département veille, alertes et gestion sanitaires
- Madame Jeanne BATBEDAT, département veille, alertes et gestion sanitaires.

Article 6

L'arrêté n°DS-2019/36 du 6 septembre 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.



Article 7

La Directrice de la Veille et de la Sécurité Sanitaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU